



Syndicat Local

De la Maison d'Arrêt

De DIJON

Dijon le 9 février 2026

LA DIRECTRICE DECRETE... LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DEJUGE.

Une fois de plus, la directrice de l'établissement démontre une manière de diriger fondée sur des **décisions unilatérales**, prises **sans concertation, sans réflexion** sur leurs conséquences humaines et professionnelles, dans un fonctionnement qui relève davantage de **LA DICTATURE** que de l'autorité encadrée.

La décision de suspendre un brigadier-chef de l'exercice des nuits, au motif d'un prétendu « *manque de confiance* », en est une illustration flagrante.

Nous rappelons qu'à ce jour :

- Aucune décision pénale n'a été prise à l'encontre de ce brigadier-chef,
- Aucune décision administrative ne le met en cause,
- Aucun élément objectif ne justifie une mesure aussi lourde de conséquences.

Malgré cela, la directrice a fait le choix d'agir seule, en impactant directement **la dignité professionnelle** et **la vie personnelle** de l'agent concerné.

Cette décision s'inscrit, de l'aveu même de la direction, dans le contexte d'une situation tragique vécue il y a quelques mois au sein de l'établissement.

Si cette tragédie a profondément marqué l'ensemble des personnels, elle ne saurait servir de prétexte à des décisions arbitraires, prises à posteriori, sans fondement disciplinaire ni administratif.

À ce titre, il est nécessaire de rappeler que **les responsabilités ne peuvent être systématiquement reportées vers le bas de la pyramide.**

Lorsque l'on se situe au sommet, on ne peut ignorer que certaines informations n'ont pas été transmises en temps et en heure, que certaines décisions n'ont pas été prises, et que certaines zones d'ombre subsistent encore aujourd'hui.

La question se pose donc légitimement : si ces défaillances n'avaient pas existé, aurions-nous vécu cette tragédie ?

Au-delà de l'atteinte individuelle, cette décision aurait eu des répercussions collectives graves. Suspendre un brigadier-chef des nuits, c'est **mécaniquement imposer** aux autres brigadiers-chefs et majors de **se partager ses nuits supplémentaires, dans un contexte déjà marqué par de fortes carences en ressources humaines**. C'est donc une charge de travail supplémentaire, une dégradation des conditions de travail et une organisation encore plus compliquée pour des personnels déjà sous tension.

Il est également impossible de ne pas s'interroger sur le *silence total* du **directeur adjoint** et du **chef de détention**, respectivement numéros deux et trois de l'établissement :
Aucun avis exprimé, aucune prise de position visible, aucune tentative de régulation face à une décision manifestement disproportionnée.

Deux hypothèses se présentent alors :

- Soit, ces responsables, qui affirmaient encore récemment au brigadier-chef concerné avoir confiance en lui et apprécier son travail, ont soudainement **changé d'avis** sans jamais l'expliquer,
- Soit, ils **cautionnent tacitement une décision** qu'ils savent pourtant injustifiée.

Dans tous les cas, une chose doit être rappelée clairement :

La loyauté ne signifie ni l'alignement aveugle, ni le silence complice, encore moins le fait d'être la marionnette de qui que ce soit.

Il aura finalement fallu l'intervention de l'Union Régional de Dijon auprès de la Direction Interrégionale pour que cette décision arbitraire soit **annulée**.

Au lieu de donner de la valeur à sa fonction, la directrice renvoie *l'image* d'un exercice du **pouvoir autoritaire, déconnecté des réalités du terrain et dangereux pour la cohésion des équipes**.

Ce mode de gestion fragilise les agents, dégrade le climat de travail et met en péril le bon fonctionnement de l'établissement.

Notre organisation tient à rappeler que l'autorité ne se décrète pas : elle se construit par le **dialogue**, la **transparence**, le **respect** des procédures et la **considération** du personnel.

L'UFAP UNSa Justice de la Maison d'Arrêt de Dijon restera pleinement vigilant et continuera à défendre l'ensemble du personnel contre toute décision arbitraire, abusive ou prise dans le mépris des réalités du terrain.

Le bureau local